



IEDM

Des idées
pour une société
plus prospère

CFP-043M

C. P. PL 7

Loi réduire bureaucratie,
accroître efficacité de l'État,
imputabilité hauts fonctionnaires

MÉMOIRE

Suspendre la taxe sur l'essence – lorsque l'argent du Fonds vert est utilisé pour le bien-être des Québécois

Le présent mémoire est présenté dans le cadre de la consultation de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec sur le projet de loi 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*. Devant l'inefficacité de l'État québécois, marquée par une structure administrative en expansion et la hausse du nombre de fonctionnaires, un tel projet de loi semble bienvenu. Surtout, il est essentiel que la ministre du Conseil du trésor puisse utiliser les surplus du Fonds vert pour les verser au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT).

Baisser la taxe sur l'essence

Depuis la suspension en avril – puis l'abolition en novembre – de la taxe fédérale sur les combustibles¹, l'ensemble des provinces canadiennes ont profité d'une baisse marquée du prix à la pompe. Cela n'a rien de surprenant : cette taxe s'élevait à 17,6 cents le litre d'essence avant sa suspension². Pendant ce temps, le Québec – qui dispose de son propre système de bourse du carbone – n'a offert aucun répit aux automobilistes québécois en matière de prix à la pompe.

Cette situation fait de la population québécoise la seule au pays à ne pas avoir bénéficié d'une baisse du prix de l'essence. En effet, selon les données de Statistique Canada, les habitants de la région du Grand Montréal paient 18 cents le litre d'essence de plus que la moyenne nationale³. Pour la région métropolitaine de Québec, l'écart atteint aujourd'hui près de 15 cents⁴. Or, avant cette suspension, en mars 2025, le litre d'essence dans le Grand Montréal n'était que 4 cents au-dessus de la moyenne nationale et 1 cent en dessous dans la région de Québec.

Pour un plein de véhicule utilitaire sport (VUS) muni d'un réservoir d'environ 55 litres, la différence de 18 cents le litre équivaut à environ 10 dollars par plein. Annualisé, ce surcoût signifie que les habitants du Grand Montréal – soit plus de 4 millions de personnes – paient plus de 260 dollars de plus que la moyenne canadienne, et près de 190 dollars de plus pour les résidents de la région métropolitaine de Québec⁵.

Dans un contexte où le coût de la vie demeure élevé, notamment après la période inflationniste des dernières années, ces écarts sont difficilement justifiables. **Le gouvernement du Québec devrait – dans le cadre du projet de loi 7 – aller de l'avant et suspendre la taxe sur l'essence de 19,2 cents en utilisant les surplus du Fonds vert 2.0.** Cela permettrait très concrètement de remettre de l'argent dans les poches des contribuables, dont la majorité n'a tout simplement pas d'alternative pour se rendre au travail, tout en finançant le programme FORT.

Cela deviendrait possible si le projet de loi 7 était adopté. Qui plus est, comme la suspension serait temporaire – potentiellement jusqu'à épuisement du surplus – il est important de réfléchir à des moyens de rendre pérenne cette réduction de taxe.

Dans cette optique, les législateurs doivent examiner la possibilité d'utiliser une partie des revenus du Fonds vert 2.0 pour tout simplement abolir la taxe sur l'essence, et du même coup contribuer à rendre le coût de la vie plus abordable pour les Québécois⁶.

Notes

1. Aussi appelée taxe carbone pour les consommateurs.
2. Gouvernement du Canada, Taux de la redevance sur les combustibles, consulté le 24 novembre 2024.
3. Rappelons que le Québec fait partie de la moyenne nationale; l'écart serait donc encore plus important si l'on excluait la province. Gabriel Giguère, « Quand on se compare, on se désole : le prix à la pompe au Québec », Point, IEDM, novembre 2025.
4. Pour le Grand Montréal et la région métropolitaine de Québec, ces montants correspondent approximativement à la moyenne observée au cours des six mois suivant la suspension.
5. Gabriel Giguère, *op. cit.*, note 3.
6. Il est important de réfléchir collectivement à l'avenir du Fonds vert 2.0, dont les fonds ont souvent été très mal gérés. Si le Fonds vert 2.0 devait être aboli – à juste titre – une autre option serait tout simplement de réduire les dépenses dans d'autres postes budgétaires afin de dégager les fonds nécessaires pour abolir la taxe québécoise sur l'essence.

L'IEDM est un *think tank* indépendant sur les politiques publiques, avec des bureaux à Montréal, Calgary et Ottawa. Par ses publications, ses apparitions dans les médias et ses services consultatifs aux décideurs politiques, il stimule les débats et les réformes des politiques publiques en se basant sur les principes établis de l'économie de marché et sur l'entrepreneuriat.

910, rue Peel, bureau 600, Montréal (Québec) H3C 2H8 T 514.273.0969
150, 9^e Avenue SW, bureau 2010, Calgary (Alberta) T2P 3H9
170, avenue Laurier Ouest, bureau 716, Ottawa (Ontario) K1P 5V5

iedm.org